

Conseil municipal du 09/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le lundi 9 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle polyvalente de la commune, sous la présidence de Monsieur Pascal ETCHART, Maire.

Étaient Présents : Pascal ETCHART, Olivier VARIN, Maryse DEPUYDT, Pascal LHOTE, Marie-Laure CAPITAIN, Josette ROUGET et André BLANCHARD.

Absent excusé : Matthieu PAPPALÉPORÉ ayant donné procuration à Olivier VARIN et Jacqueline ROBINET ayant donné pouvoir à Josette ROUGET,

Secrétaire de séance : Maryse DEPUYDT

Approbation du procès-verbal du 06/06/2024

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés sous réserve des modifications demandées,

Une demande est faite pour que les comptes rendus soient envoyés aux conseillers la semaine suivant le conseil afin qu'ils soient étudiés.

• **TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN EAU POTABLE AU 1^{er} JANVIER 2025**

Le Maire expose la difficulté technique liée à la passation de la compétence en eau en raison des pourparlers en cours avec la préfecture, un vote immédiat serait impossible car la compétence ne pourrait être récupérée même temporairement par la commune. Le SIAEP, la 3CCVT et la préfecture cherchent actuellement une solution.

La détermination en 2026 sera imposée si la commune ne prend pas de décision en 2025.

Une délibération sera prise lorsque la situation sera débloquée.

• **LOGEMENT 16 GRANDE RUE**

Départ du logement par la locataire au 1^{er} septembre.

Des impayés sont constatés.

Publicité faite pour retrouver un locataire.

André BLANCHARD demande de vérifier si la commune bénéficie d'une assurance pour les loyers impayés et de savoir s'il est possible d'y souscrire.

Un contact sera pris avec le garant afin de régulariser cette situation avant poursuite.

• **DEVIS RECUS POUR L'ELECTRICITE DU LOGEMENT PLACE EUGENE PROTOT**

Le Maire rappelle les DPE réalisés dans les logements de la commune, il expose les devis reçus pour la mise aux normes du logement.

DEVIS :

JAULGELEC : 10 658.3 + 1 159.47

LAURIN : 1 512.5

L'entreprise Laurin est retenue pour le moment dans l'attente du devis de l'entreprise ADELEC.

L'isolation du logement est à refaire, des devis seront demandés.

Marie-Laure CAPITAIN souligne que des travaux avaient déjà été réalisés sur les fenêtres du logement et que la grange avait été remaniée. De plus la toiture du bâtiment a été rénovée en 2015.

Olivier VARIN souligne le durcissement de la loi et son échéance prochaine en 2025.

Le problème principal du logement semble être le chauffage, le dossier Histologe est toujours en cours.

La nécessité de reloger le locataire actuel est évoquée.

- **CIMETIERE : EMBLACEMENT DE PARCELLES A DEFINIR**

Zone D, parcelles 291 et 290 réservées pour les indigents.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DROIT DE PREEMPTION : VENTE MASUREL/DEPUYDT PARCELLE ZC 95**

Maryse DEPUYDT et Pascal LHOTE se déclarent personnellement intéressés à l'affaire et quittent alors la salle des séances,

La parcelle est située dans la ZAAD de la commune.

L'exploitation agricole à proximité est constatée

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'exercer son droit de préemption sur la parcelle concernée par cette vente au prix de 840 €.

- **SUJETS DIVERS**

Récents inondations et intempéries

Le Maire remercie les présents à avoir aidé lors de l'intempérie, Olivier VARIN souligne que peu de monde était présent.

Plusieurs journalistes sont venus.

Un constat a été fait, les fossés le long de la route départementale n'étaient pas curés, les buses également. Le ravinement et la forte pluie sont toutefois la principale cause. Une attention particulière doit être portée sur les fossés.

Les fossés et regards en dehors de la commune sont désormais curés par le département.

3792 € pour le curage du fossé route de Ligny par AVS Vila, l'entreposage des 30 m³ de terre excavés sera fait sur une parcelle proche du TGV.

Un entretien annuel des fossés d'un budget de 2000 € est requis par Olivier VARIN.

La demande de reconnaissance en état de catastrophe naturelle a été faite à la préfecture.

Eclairage public

André BLANCHARD souligne le problème d'éclairage dans la rue du Moulin qui a duré 2 mois, le maire lui répond que le problème est réglé et qu'il n'a été mis au courant que récemment par un administré.

Logement 16 grande rue

Des locataires ont été retrouvés pour le mois d'octobre.

Retour sur Garçon la Note et le feu d'artifice

L'éclairage public s'est coupé à 22h, laissant la prestation musicale dans le noir. Lors du feu d'artifice un problème similaire avait été constaté.

L'organisation par la mairie de l'évènement reste sur le point logistique et le manque d'assistance par la 3CVT est constaté.

Plusieurs conseillers demandent que l'éclairage soit ramené à 23h, cette mesure avait déjà été évoquée lors de réunions précédentes.

Le Maire rappelle le coût financier et la faible fréquentation du village la nuit.

L'éclairage sera remis à 23h en semaine et minuit le vendredi et samedi lors du prochain passage de CITEOS, pas de changement le matin.

Taille des arbres (devis)

POULIN PAYSAGES 3480 € de remise en forme des arbres du parc, du lavoir et du centre du village touchés par les vents violents de cet été.

DM à prendre lors du prochain conseil pour les salaires et le nettoyage supplémentaire

Les investissements sont suspendus en raison des charges imprévues.

Antenne Bouygues

Lettre d'une administrée reçue en mairie, dénonçant le fait que cette nouvelle antenne ne soit pas installée sur une parcelle de la commune tandis qu'une parcelle accueillant déjà une antenne se trouve à proximité.

Aboiements

Le maire revient sur les nombreux courriers et plaintes reçus en mairie, il évoque ses tentatives parfois infructueuses en tant que médiateur.

Coupure d'électricité

Prévenir l'école, le centre aéré et l'EHPAD en priorité lorsqu'il y a des coupures programmées.

Entretien du Four centre aéré :
Réparé par SAS GAUTHIER

Monument aux morts :

Il sera prêt pour le 11 novembre mais un échafaudage est nécessaire pour nettoyer le coq.
La dangerosité de l'opération est soulignée par le conseil.

Intervention du Cantonnier après demande du Maire :

Demande d'un tableau par écrit afin d'établir les charges en priorité et de lisser et hiérarchiser les tâches sans contre ordre.

Marie-Laure CAPITAIN rappelle qu'il est nécessaire de recourir à une entreprise pour la tonte de certaines parcelles trop grandes.

Pascal LOTHE évoque le sens des priorités et l'autonomie dont doit faire preuve le cantonnier.

Le manque de temps pour réaliser certaines tâches est aussi relevé.

Il évoque aussi la véhémence de certains administrés à son égard et le sentiment d'insatisfaction des habitants à la volonté dirigiste.

L'ensemble des sujets ayant été abordés, la séance est levée à 20h45.

PROCES VERBAL APPROUVÉ A L'UNANIMITE SOUS RESERVE DES MODIFICATIONS
DEMANDEES LORS DE LA SEANCE DU 03/10/2024

Le Maire,
Pascal ETCHART



La secrétaire de séance,
Maryse DEPUYDT

